

DEMANDE DE PASSEPORT

(Loi N° 2008-1425 du 27 décembre 2008, Applicable le 02 janvier 2009)

Pour toute demande de PASSEPORT BIOMETRIQUE, se rendre sur internet sur le site ANTS. GOUV.

(Remplir la pré-demande et imprimer)

- Ancien passeport obligatoire ORIGINAL + LA COPIE des 3 premières pages
- 1 Copie intégrale de l'Acte de naissance (- de 3 mois)
- 1 Photo d'identité récente et conforme aux normes (- de 6 mois)
(Sauf fond blanc)
- 1 Justificatif de domicile moins d'un an avec nom et prénom. ORIGINAL + COPIE
(EAU- EDF- TELEPHONE - AVIS D'IMPOSITION - CONTRAT DE LOCATION + ATTESTATION D'ASSURANCE -
- 1 Justificatif de Nationalité Française en fonction de la situation
- 1 Document avec photo en cas de renouvellement pour perte
(Permis de conduire, Carte vitale avec photo)
- La Déclaration de perte si nécessaire
- Le Jugement de Divorce (selon le cas)
- C.N.I du Représentant légal pour les Mineurs et les Majeurs sous tutelle

EN CAS D'HEBERGEMENT

- Photocopie de la C.N.I ou du Passeport de l'Hébergeant
- Attestation manuscrite sur l'honneur de l'Hébergeant
- Attestation manuscrite sur l'honneur du demandeur

COUT DE LA TAXE

- 86 € de timbres fiscaux pour le Majeur
 - 42 € de timbres fiscaux pour le Mineur
 - 17 € de timbres fiscaux pour le Mineur (- de 15 ans)
-
- LORS D'UNE DEMANDE DE PASSEPORT POUR MINEUR (DE 12 ANS ET PLUS) LA PRESENCE DE L'ENFANT EST OBLIGATOIRE

La prise de rendez-vous se fait sur le site de la ville de BASSE-TERRE (rubrique : mes démarches)